

# REGLEMENT DE LA COUPE DE FRANCE

**QUALIFICATION** : Tous les athlètes **A PARTIR DE 14 ANS** peuvent participer.

**PENALITE** : Si un participant réalise un résultat néant au cours de la compétition, son association sera pénalisée d'une amende de **vingt euros** (20 Euros),

Cependant si la pénalité est réglée le jour même de la compétition elle sera réduite à **quinze euros** (15 euros).

Dans le cas d'une pénalité non-réglée, les membres de cette association ne pourront participer aux prochaines rencontres nationales tant que cette pénalité ne sera pas acquittée.

**INSCRIPTIONS** : Les clubs inscrivant des athlètes pour le mouvement Handisport, s'engage à fournir un banc handisport à l'organisateur.

**ENGAGEMENTS** : Les trois fiches d'inscription (ci-jointes) devront parvenir **AVANT LA DATE LIMITE FIXEE PAR ORGANISATEUR**, terme de rigueur.

- L'une à Laurence PELAN **51, rue Antoine Thomas 94200 Ivry sur Seine**. Chèque libellé à l'ordre de "**haltérophilie handisport**" de **5 Euros par athlète engagé et accompagnateurs**.
- La seconde à l'organisateur nécessairement accompagnée du montant de (**somme définie par organisateur**) par athlète et accompagnateur officiel. L'inscription ne sera validée que si elle est accompagnée du chèque correspondant libellé à l'ordre de (défini par organisateur). Pour les autres accompagnateurs ou supporters, voir "SUPPORTERS", ci-dessous.
- La dernière à Pascal Mary **34, avenue Poncel 54180 Houdemont** pour la préparation des plateaux.

**FORFAITS D'INSCRIPTION A L'ORGANISATEUR** : Plusieurs cas de figures peuvent se présenter :

**A gérer par l'organisateur directement avec les intéressés**

**1<sup>er</sup> cas de figure** :

le club a payé mais hors délai

Pour ne pas pénaliser l'organisateur :

- soit l'athlète ou l'accompagnateur se gère seul, indépendamment de l'organisation mise en place,
- soit l'organisateur se réserve le droit de majorer de 15 Euros minimum le forfait, pour les frais occasionnés. (dans la limite de 20% et hors frais commission), par participant (athlète ou accompagnant).

**2<sup>ème</sup> cas de figure** :

le club a payé mais une ou plusieurs personnes ne peut pas participer à la compétition

50% des versements pourront être conservés par l'organisateur qui à lui-même payé ses créiteurs (hors frais de commission - non remboursable)

**3<sup>ème</sup> cas de figure** :

le club a réservé mais une ou plusieurs personnes ne paie pas et ne participe pas

50% de ce qu'il doit + frais de la commission seront à régler, au plus tard le jour de la participation du club à la compétition suivante, pour les mêmes raisons que ci-dessus.

- **En cas de défaut de paiement, il n'appartient pas à la commission technique de payer à la place d'un club, d'un athlète ou d'un accompagnant.**

**CONTROLE MEDICAL** : Le contrôle médical sera assuré par le Docteur MONROCHE Médecin de la Commission. Outre la licence fédérale la saison sportive en cours ou le bordereau d'envoi, un électrocardiogramme avec l'interprétation du spécialiste pour la saison en cours, seront exigés afin de pouvoir participer à cette rencontre.

**REGLEMENTS** :

↳ Composition d'une équipe :

	Coefficient	En cas de remplacement, les coeff. suivants sont appliqués :
2 IPC	x 1	
1 Femme IPC	x 1,25	Homme x 1
1 Espoir IPC	x 1,25	Sénior x 1
1 Mvt IPC ou Mvt Handi	x 1	Handi x 0,75

↳ Le calcul des points se fera selon la table O'CAROLL.

Le coefficient est applicable au résultat final de chacun.

(performance x O'CAROLL)x coefficient = Résultat (arrondi au centième)

Tous les autres cas de figures éventuels seront soumis au DTF ou à son délégué.

↳ Chaque région désigne le nombre d'athlètes concernés et constitue une ou plusieurs équipes (équipe A, équipe B, ...). Le reliquat concourra en équipe Inter-région.

↳ Les reliquats individuels de chaque région constitueront une ou plusieurs équipes (**par tirage au sort effectué par la commission**). Les individuels seront regroupés en équipe au plus tard la veille de la compétition en respectant la composition classique d'une équipe.

↳ Les équipes régionales incomplètes resteront regroupées au sein de la même équipe dans la mesure du possible. Le cas échéant, elles pourraient rejoindre une ou plusieurs autres équipes.

↳ Au final, en cas de reliquat d'individuels, des équipes de 6 athlètes pourront être constituées avec un classement sur les 5 meilleurs de chaque équipe selon la table O'CAROLL sur décision de la commission fédérale.

↳ La ou les équipes Inter-région seront appelées par les noms cumulés de chaque région.

↳ **Appellation Inter-Région** : On entend par Inter-région, le regroupement de 2 ou plusieurs régions différentes quelque soit leur implantation géographique.

↳ Les athlètes seront encadrés par leur entraîneur habituel. Le cas échéant, le CTFR ou correspondant ou une personne désignée supervisera l'équipe.

↳ **La performance individuelle de l'athlète sera prise en compte pour le SUPER CHALLENGE.**

**Les performances réalisées lors de cette coupe de France seront prises en compte pour les sélections internationales.**

Pour le mouvement "HANDISPORT", barre non-guidée à 2,5 cm de la poitrine, la compétition se déroulera à l'enclère de la barre. En ce qui concerne le mouvement dit "VALIDE" la compétition se déroulera par plateau de moins de neuf athlètes. La composition des plateaux se fera à la suite de la pesée. Chaque athlète d'un plateau passera son premier essai avec la possibilité de changer le poids de sa barre, cinq minutes avant le début de la compétition de son plateau, puis chacun passera son deuxième essai sans possibilité de changer la charge de sa barre, puis le troisième essai avec la possibilité de changer deux fois la charge de sa barre. **Seulement une minute pour donner le poids de son prochain essai au Marschall** avec la carte de progression remise lors de la pesée. La progression entre le 1er et le 2ème essai et le 2ème essai et le 3ème essai sera de 2,5 kg minimum. La largeur de la sangle (strapping) est de 10 cm maximum, il n'y a pas de minimum. Deux (2) sangles sont autorisées uniquement pour les I.M.C. Il est toujours possible de raccrocher la barre **AVANT** qu'elle ne touche la poitrine et de recommencer son essai.

**PESEE** : Pour le mouvement handisport, la pesée s'effectuera la veille. Elle se fait en slip ou nu pour les hommes. En maillot de bain pour les femmes. Au cours de la pesée, il y aura inspection du T-shirt, de la combinaison ou du costume, de la ceinture et des bandes (Cf Règlement). Chaque compétiteur aura la possibilité de tirer dans la catégorie de poids supérieure ou inférieure à celle dans laquelle il aura été inscrit. Pour bénéficier de cette possibilité, il devra se présenter à la pesée : 10 minutes avant la pesée de la catégorie choisie. Si le concurrent veut "monter" dans la catégorie supérieure, il doit également le signaler à la pesée de la catégorie dans laquelle il était inscrit, 10 minutes avant le début de cette pesée.

**CHANGEMENT DE CHARGE** : Ce changement se fera **UNIQUEMENT** à l'aide des fiches mises à la disposition des entraîneurs. **Une (1) minute maximum pour effectuer ce changement, passer ce temps l'athlète sera éliminé pour son prochain essai. Pensez au crayon...**N'oubliez pas le Marschall.

**ARBITRAGE** : Les arbitres, sous la direction du responsable de la S/Commission des Arbitres, seront ceux désignés par celui-ci, qui pourra faire appel à des éléments spécialisés de l'extérieur. Les arbitres devront porter la tenue officielle. Les arbitres non inscrits dans les délégations de clubs sont à la charge de l'organisateur.

**CLASSEMENTS** : Classement par équipe uniquement

**RECORDS** : Des records de France pourront être tentés. Les records peuvent être tentés au cours des trois essais de la compétition ou en quatrième essai, hors compétition, si le troisième (3) essai a été réussi et si le record est approché d'au moins de 10 kg. Il devra le dépasser d'au moins 500 g.

**RECOMPENSES** : Une coupe aux trois (3) premières équipes.

**TENUE** : **UNIQUEMENT** le survêtement et le T-shirt à manches courtes du **CLUB** ou de sa région et chaussures de sport (sauf contre-indication) seront exigés. Interdiction de porter une tenue d'équipe nationale.

**RECLAMATION** : Toute réclamation devra être déposée, par écrit, jusqu'à une demi-heure après la fin du dernier plateau auprès du D.T.F. ou de son représentant, accompagnée d'un chèque de 50 Euros à l'ordre de la commission fédérale d'haltérophilie Handisport.

**REUNION TECHNIQUE** : Pour tous les entraîneurs, athlètes isolés, arbitres et membres de la Commission fédérale : la veille de la compétition vers 21 H 00 sur le lieu du repas.

**ACCOMPAGNATEURS** : Le montant par athlète, par accompagnateur et supporters est **défini par l'organisateur**. Il devra être envoyé à l'organisateur avec la fiche d'inscription. Les chèques devront parvenir **AVANT A DATE LIMITE FIXEE PAR ORGANISATEUR**.

**TRANSPORT** : Les navettes sont assurées par l'organisateur.

**DISCIPLINE** : Le D.T.F. et tous les membres de la Commission Fédérale sont chargés de veiller à l'application du présent règlement et du règlement I.P.C. Tout manquement de la part d'un athlète ou d'un accompagnateur pourra justifier une réunion de la S/Commission de Discipline de l'Haltérophilie, en accord avec les règlements et statuts qui régissent la vie de notre fédération.